

Sainte Pétronille
Paroisse catholique de Pregny-Chambésy
Unité pastorale Jura

Demande de Location de la Salle de l'Ancienne Cure de Pregny
Route de Pregny 39, 1292 Pregny

CONDITIONS EN ANNEXE

Jour(s) de la location	
Heure de début	
Heure de la fin	(maximum 24h00 nettoyage compris)
Motif	
Nombre d'adultes	
Nombre d'enfants	
Utilisation de la cuisine (oui/non)	
Dispositions particulières	
Jour de la remise de la clé	
Jour de retour de la clé	
Tarif (voir conditions)	
Personne responsable	
Nom, prénom	
Adresse (rue, localité)	
Année de naissance	
TEL/EMAIL (domicile)	
IBAN du compte pour la restitution de la caution	
Assurance responsabilité civile Compagnie, no. de police, validité	
Paroisse de domicile	
Date	
Signature	
Contact à Ste Pétronille	pregnycure@gmail.com M. Hahnen

La demande n'est valable que si le tarif de location y compris la caution est versé auparavant sur le compte PostFinance IBAN CH86 0900 0000 1200 7286 1, Paroisse catholique, 1292 Chambésy.

Sainte Pétronille

Paroisse catholique de Pregny-Chambésy
Unité pastorale Jura

TARIF

UTILISATION DE LA SALLE DE L'ANCIENNE CURE – CONDITIONS

Journée entièreCHF 300.--

Journée partielle/après-midi/soiréeCHF 150.--

CautionCHF 350.--

La caution est à verser avec le montant de la location et sera rendue après l'état des lieux et le retour de la clef.

Capacités

Dimensions de la salle 7.70 m x 8.85 m = 69 m²

4 tables en bois (180 cm x 81 cm) ; 2 tables en bois (160 cm x 81 cm) - 30 chaises

2 tables pliantes – 183x76x74 cm, 4 bancs pliants – 183x30x43 cm

Cuisinière électrique, four, frigo, congélateur, Lave-vaisselle de ménage

WC handicapé et WC standard

Repas assis = 30/40 personnes ; Apéritif debout = 90 personnes

Nettoyage

Les utilisateurs doivent veiller à rendre les locaux propres et en ordre après l'utilisation.

Dégâts

Tout dégât causé aux locaux ainsi qu'aux matériel et ustensiles mis à disposition sera facturé à la personne responsable. Toutes fixations d'éléments au moyen de vis, clous et autres sont interdits. La personne responsable de la location répond des détériorations et dommages éventuels. La salle et la cuisine doivent être rendu propres et remis en état. Les déchets sont triés et évacués. EN CAS DE SINISTRE, LA RESPONSABILITÉ DU LOCATAIRE EST ENGAGÉE.

Fumée

Il est interdit de fumer dans la salle.

Bruit

Nous vous recommandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de préserver le calme du voisinage. DÈS 21 HEURES, nous vous demandons de ne pas rester devant les locaux pour discuter, téléphoner ou fumer. Nous vous demandons de sortir discrètement à la fin de votre manifestation.

Valable dès le 12 octobre 2017 10/01/2020 08:44